



Mairie de Réotier

05600 REOTIER

☎ : 04.92.45.32.00

☎ : 04.92.45.12.04

✉ : mairie@reotier.fr

Réunion du Conseil Municipal

du 19 mars 2021

À 19 h 00

Présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER.

Damien GANDELLI a donné procuration à Michel MOURONT

Secrétaire de séance : MOURONT Michel

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- 1°) **Vote des Comptes Administratifs 2020** : *Budget Commune – Budget Eau – Budget Camping*
 - 2°) **Comptes de Gestion** : *Commune – Eau – Camping*
 - 3°) **Affectation du résultat**
 - 4°) **Préparation budgétaire**
 - 5°) **Questions diverses**
-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 05

1°) Vote des Comptes de gestion 2020 Commune – Eau et Camping Municipal : Monsieur le Maire communique au conseil municipal les résultats du compte de gestion du Receveur Municipal pour **la Commune** qui présente un déficit de 10 489.86 € en investissement et un excédent de 45 171.47 € en fonctionnement – **l'Eau et l'Assainissement** présente un excédent de 158 001.43 € en investissement et un déficit de 56 065.39 € en fonctionnement – **Camping Municipal** présente un excédent de 10 000,00 € en investissement et un excédent de 49 024.76 € en fonctionnement. Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces comptes de gestion.

2°) Vote des comptes administratifs 2020 Commune – Eau et Camping Municipal : **Monsieur le Maire quitte la salle.** M. Michel MOURONT 1^{er} adjoint met les comptes administratifs au vote à la fin de l'exercice, les excédents de fonctionnement sont de 45 171.47 € pour la Commune – de 49 024.76 € pour le Camping Municipal et un déficit de 56 065.39 € pour l'Eau. Les excédents d'investissements sont de : 158 001.43 € pour l'Eau - 10 000,00 € pour le Camping Municipal et un déficit de 10 489.86 € pour la Commune. Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Michel MOURONT, les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

3°) Affectation du résultat : Budget Principal – exercice 2020.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, constate que ledit compte présente :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	13 896.39 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	113 371.58 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	24 386.25 €
Un solde d'exécution (Déficit – 002) de la section de fonctionnement de :	68 200.11 €

Restes à Réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	300 818.42 €
En recettes pour un montant de :	368 238.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **45 171.47 €**

Budget Annexe EAU– exercice 2020.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, constate que ledit compte présente :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	121 958.99 €
Déficit reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	41 782.06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de :	36 042.44 €
Un solde d'exécution (déficit – 002) de la section de fonctionnement de :	14 283.33 €

Restes à Réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	157 798.00 €
En recettes pour un montant de :	57 797,57 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : **56 065.39 €**

Budget annexe Camping Municipal– exercice 2020.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, constate que ledit compte présente :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	10 000,00 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	32 533.86 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de :	0,00 €
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	16 490.90 €

Restes à Réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (D002)	49 024.76 €
---	--------------------

4°) Préparation budgétaire : Monsieur le Maire vu les résultats des budgets, appelle l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de trouver des ressources nouvelles pour la Commune. Le Conseil est sensible à ces problématiques.

5°) Questions diverses : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'une famille de la Commune pour louer tout ou partie de la parcelle ZA 26. Monsieur le Maire charge Michel COLLOMB de s'occuper de ce dossier.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 00